
A F F I C H E S

D E

L A C O M M U N E D E P A R I S .

Suite de la séance du 14 Ventose, l'an 2me de la République Française, une & indiv.

LE conseil adjoint plusieurs commissaires à la commission des jardins de luxe. Cette nomination ayant éprouvé des difficultés parce que chaque membre s'excusoit sur les missions qu'il a à remplir, le conseil arrête que le secrétaire-greffier fera placer, dans la salle des séances, un tableau contenant le nom des membres chargés de missions, afin d'occuper ceux qui n'en ont point.

Séance du 16 Ventose.

La section de Marat vient en masse se plaindre de la malveillance qui cherche à affamer le peuple; elle déclare qu'elle est debout jusqu'à ce que les traîtres & les conspirateurs soient exterminés. Elle ajoute qu'elle va voiler la déclaration des droits de l'homme, jusqu'à ce que l'abondance soit revenue. Le président répond à cette section que les magistrats du peuple sont toujours les mêmes, c'est-à-dire, toujours prêts à servir la cause publique de tout leur pouvoir, & qu'ils prendront les mesures les plus propres à remédier aux maux dont se plaint la section Marat; mais que dans un moment

où la Convention nationale & toutes les autorités constituées s'empressent de tous leurs moyens à faire triompher la patrie de tous ses ennemis, il seroit peut-être hasardé & même dangereux de voiler les droits de l'homme qui doivent plus que jamais briller aux yeux de tous les républicains, dont ils font l'espérance & le point de ralliement. Il invite, en outre, la section de Marat à dénoncer tous les abus qui viendroient à sa connoissance, & à avoir pleine confiance à la commune de Paris. Plusieurs autres membres obtiennent la parole & engagent les citoyens au calme imposant & majestueux qu'ils ont conservé dans les momens les plus critiques.

Un membre annonce que le comité de salut public s'occupe de la manière la plus efficace de l'approvisionnement de Paris, & que certainement ses soins ne seront pas infructueux; il ajoute que la patience, une des grandes vertus républicaines, doit nous faire supporter jusqu'aux besoins, & vaincre ainsi tous nos ennemis.

L'agent national s'élève fortement contre les manœuvres des contre-révolutionnaires de toute espèce qui cherchent à agiter les sections, & qui veulent faire croire que le peuple ne saura pas défendre la révolution glorieuse qu'il a faite contre la disette de subsistances qu'on cherche à faire naître.

« Combien ne seroit-il pas dangereux, dit-il, de voir éclorre le plus léger trouble à Paris au moment où d'après l'excellent rapport de Saint-Just, la Convention nationale a rendu un décret salutaire qui sequestre les biens des individus suspects, pour être employés à secourir les citoyens indigens. Il est certain que tous ceux qui tiennent aux détenus & à leurs principes, redoubleront d'intrigues pour détourner adroitement l'attention publique de son véritable objet, & susciter des troubles au moyen desquels ils pourroient sinon détruire, au moins retarder l'effet des mesures sages prises par la Convention nationale ».

Il requiert ensuite, 1°. que la commission de luxe fasse, séance tenante, son rapport sur l'état des jardins de luxe, 2°. qu'il soit défendu à tous fournisseurs ou marchands de comestibles de porter des provisions à domicile, & par-tout ailleurs que dans les marchés publics. 3°. qu'il soit rédigé une adresse à toutes les communes environnantes, pour leur rappeler qu'il est de l'intérêt commun que Paris soit approvisionné; 4°. que l'administration des subsistances fasse promptement le rapport qu'on attend d'elle sur l'approvisionnement de Paris, &, en outre, qu'elle se transporte à la com-

mission des subsistances de la République pour se concerter avec elle sur cet objet important, & solliciter la prompte exécution du décret qui veut que Paris soit approvisionné pour un an, comme ville de guerre; non que cette commission ait besoin d'être stimulée, mais parce que, quand les citoyens apportent des plaintes à leurs magistrats, c'est à eux à les porter aux différentes branches du gouvernement qu'elles intéressent. Le requisitoire est adopté.

La section de l'Arsenal présente au Conseil une mère de famille respectable & indigente, dont le mari sert la République depuis la révolution; le conseil accorde à cette citoyenne un secours provisoire, & l'agent national annonce à cette occasion que la Convention nationale vient de rendre un décret qui accorde les bâtimens du Val-de-Grace aux enfans de la patrie & aux citoyennes indigentes pour faire leurs couches, & requiert que l'administration des établissemens publics soit chargée de solliciter, auprès du département, la plus prompte exécution de cette loi bienfaisante.

L'administration de police demande, vu ses grandes occupations, à être dispensée du service du Temple. Le Conseil après une longue discussion, passe à l'ordre du jour.

Un membre lit une lettre de la Vendée, datée de Nantes, 8 ventose, qui annonce la prise d'un des chefs nommé Catilinaire, celui qui fit égorger les 500 patriotes de Machecoul. Ce brigand qui a été pris, caché sous une meule de moulin, va bientôt subir la peine due à ses crimes. Vifs applaudissemens.

Le conseil renvoie à l'administration des subsistances une demande de la section des Invalides, qui désire une quantité de moutons nécessaire pour suppléer à celle de bœufs dont elle manque.

Le Conseil-général reçoit le citoyen Muffard en qualité de membre du comité révolutionnaire de la section des Champs-Elysés.

Séance du 17 Ventose.

L'agent national du district invite le Conseil à nommer deux commissaires pour assister à l'évaluation des attirails d'artillerie. Mercier & Langlois sont nommés.

Le conseil-général arrête que la commission déjà nommée pour passer à la censure les citoyens de l'armée révolutionnaire, sera autorisée à censurer aussi les citoyens gendarmes de la vingt-neuvième division, près les tribunaux ; que les sections seront invitées à épurer tous les gendarmes qui se trouvent dans leur arrondissement, & à faire passer les procès-verbaux de censure à l'agent national, qui sera invité à les remettre à la commission de censure pour y être fait droit, &, enfin, que le délai fatal pour la censure des citoyens gendarmes est fixé au premier Germinal. Le présent arrêté sera envoyé à tous les comités révolutionnaires, qui seront invités à en donner connoissance aux sections.

Le président lit une lettre de Réal qui annonce que les habitans de Rouen sont commandés pour défricher les longues bruyeres de

Saint-Julien, où l'on va planter des pommes de terre : « le premier bataillon, ajoute-t'il, marche aujourd'hui à cette fête bien morale, bien patriarcale, & la plus gaie que j'ai vu de ma vie ». Le conseil applaudit au zèle des citoyens de Rouen. & arrête mention de la lettre aux affiches.

L'agent national fait son rapport sur le citoyen Dubois, qui en revenant de Cologne où il étoit allé, dit-on, pour se perfectionner dans son état de pâtissier, a été arrêté comme émigré ; il pense que les attestations n'étant pas munies d'un nombre suffisant de signatures, il est à propos de demander de plus amples éclaircissmens à la section des Amis de la Patrie. D'après ce rapport le Conseil arrête que les pièces seront envoyées à l'assemblée générale de ladite section, pour en donner son avis au conseil, qui prononcera ensuite ce que de droit.

Le Conseil-général, lecture faite de l'arrêté du comité de salut public sur le manque de boure, arrête que le comité sera invité à vouloir bien faire connoître si cet arrêté est parvenu, par ses ordres, aux 48 sections, & dans le cas contraire à envoyer un nombre suffisant d'exemplaires pour donner à cet arrêté la publicité requise.

La section des Marchés demande que les sections envoient chacune six hommes par jour, pour l'aider à faire la police des marchés. Le Conseil renvoie au commandant-général.

La suite demain.

Suite du discours prononcé par la députation du Mont-Blanc, dans la séance du 14 Ventose, dont le Conseil a arrêté l'insertion aux affiches.

Le Mont-Blanc, citoyens, avoit aussi été calomnié par quelques ennemis de la République, & nous l'avons justifié auprès de la Convention nationale qui a accueilli la pétition que nous lui avons faite, comme un père accueille les réclamations de ses enfans; nous l'avons justifié, enfin, dans l'adresse que nous avons lue à nos frères les jacobins de Paris; nous leur annonçons, entr'autres, que la récolte de l'argenterie de nos ci-devant églises arriveroit incessamment au creuset national, aujourd'hui nous vous annonçons, citoyens, que la moitié des dépouilles de la superstition a fait son entrée à l'hôtel des monnoies en cette commune, & que le reste s'avance chaque jour vers ce précieux dépôt des ressources nationales; nos frères les jacobins nous ont fait l'accueil le plus fraternel, & nous ont donné les preuves les plus touchantes de leur amitié & de leur estime pour notre département, en ordonnant l'impression de notre adresse; nous attendions impatientement d'en avoir reçu quelques exemplaires pour vous en faire hommage; recevez-les comme un gage des sentimens de nos concitoyens; en les agréant ce sera nous donner une nouvelle preuve que vous aimez le Mont-Blanc, & que vos frères adeptifs, dont vous célébraz la réunion par une fête dont le souvenir sera à jamais gravé dans leurs cœurs, ne vous font

pas moins chers que vos frères naturels & primitifs. Et d'ailleurs, n'étions-nous pas aussi vos frères naturels; la nature ne nous fit-elle pas françois, & n'en avons nous pas toujours eu le langage, les affections & le cœur? Les sans-culottes allobroges n'étoient-ils pas déjà, par milliers, répandus dans vos murs avant notre régénération, par un effet de cette impérieuse attraction de langue, de mœurs & d'habitude vers les François, & n'ont-ils pas un ancien droit à votre estime, ces hommes qui, par leur travail, leur économie & leur fidélité, s'étoient mérité auprès de vous, quoiqu'étrangers, sans fortune & sans domicile, une confiance plus absolue que vos banquiers, chargés de vice & de luxe, & dont la vie scandaleuse rendoit les propriétés équivoques & déshonorantes? Il ne manquoit que le pacte d'union des deux peuples, & ce pacte, dicté par la nature, sera à jamais sacré & irrévocable; fermes dans nos principes comme le sont nos montagnes sur leurs bases, nous nous montrerons dignes, dans tous les temps, du nom de la République & de nos frères de Paris, religieux observateurs de nos sermens; nous les renouvelons dans votre sein, *égalité, liberté, fraternité, République, une & indivisible & démocratique, ou la mort;* telle sera toujours la devise qu'on lira en gros caractères sur le tableau de la conduite politique des citoyens du Mont-Blanc, nous le jurons.

signé les commissaires rédacteurs, BLIN, PARIS & GUYOT.